

## Compte-rendu de la Commission Paritaire Nationale de la Formation

### 1/ Approbation du PV de la réunion CPNF du 04 octobre 2023

1

Approuvé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des ultimes demandes de modification.

### 2/ Recueil d'avis sur les actions de formation

#### Team booster : coopération

Ce team booster vise à accompagner les équipes de direction dans le renforcement de la coopération au sein de leurs équipes à partir d'un sujet opérationnel (Indemnisation, Accueil, Entreprise...).

Public : Toute Equipe de Direction, dont référent métier

Durée : 1 journée en présentiel

Intervenant externe : Adecco training

#### Les avis :

Pour : SNAP, CGC, CFDT, CFTC, UNSA

Abstention : **FO**

Contre : SNU, CGT

La position de **FO** sur les « team booster » n'a pas varié. Nous considérons toujours que ces dispositifs ne sont pas de véritables formations et relèvent plutôt de démarches de type séminaires de direction qui visent à embarquer managers et, le cas échéant, des membres des collectifs sur une vision commune qui n'est autre que celle de l'employeur au final et de lui seul.

### 3/ Informations sur les actions de formation

#### La relation usager à l'accueil

Le programme « Accueil et Relations Usagers » (ARU) vise à faire de l'accueil un levier d'amélioration de nos services. Cette formation vise à accompagner le développement des compétences des agents dans leur relation avec l'utilisateur, en situation d'accueil, afin de répondre pleinement à leurs attentes et à leur satisfaction.

La formation s'adresse à tous les conseillers.

Durée : une journée à l'interne

#### Question de **FO** :

**FO** et les autres OS ont demandé le report de la fiche étant donné que le CSEC ne s'est pas exprimé sur le sujet et que le programme ARU n'est pas encore stabilisé.



**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)

La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Gérard GRONDIN



La direction ne souhaite pas le report de la fiche, et propose que s'il y a des modifications importantes, la fiche repasse en CPNF.

Pour **FO**, la direction ne respecte pas ses obligations en matière d'information et de consultation des instances représentatives du personnel.

**FO** relève que sur le public, il manque les MANAC, les responsables d'accueil qui font partie intégrante de l'accueil. De plus, aucun objectif pédagogique sur le savoir-faire en cas d'agression à l'accueil.

2

#### **Réponse de la direction :**

Cette fiche concerne uniquement les nouveaux entrants afin de les former sur les principes de l'accueil et un simulateur sera proposé pour les conseillers expérimentés. Une nouvelle fiche sur le simulateur sera présentée en CPNF et le guide de l'accueil qui sera déployé au même moment.

#### **Construire et ajuster un parcours pour des personnes allocataires du RSA**

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation ARSA. Elle vise à permettre aux conseillers en charge de cet accompagnement :

- de proposer aux personnes allocataires du RSA un accompagnement spécifique et intensif pour qu'elles mettent en œuvre un projet de parcours d'insertion en vue d'un retour à l'emploi.
- de prendre en charge leur portefeuille d'accompagnement ARSA et de se projeter concrètement dans leur future activité.

Public : Conseiller en charge d'un portefeuille ARSA

Formation d'une durée de 3 jours à l'interne

#### **Question FO :**

Dans la fiche, sur le périmètre de l'expérimentation, il manque les éléments sur l'obligation d'inscription, sur les 15 H d'activité prévue. Pour **FO**, il est curieux qu'on ne parle pas de ces obligations dans cette fiche. Par ailleurs, la loi plein emploi, à venir, risque d'apporter des modifications.

#### **Réponse de la direction :**

C'est un besoin des conseillers pour les outiller dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. La fiche sera actualisée en fonction des évolutions législatives.

#### **OSIRHIS : Socle RH**

Cette formation OSIRHIS est destinée aux utilisateurs intervenant sur les processus de Gestion Administrative afin qu'ils puissent se les approprier ainsi que les règles de fonctionnement inhérentes.

Cette formation leur permettra d'acquérir les connaissances approfondies des fonctionnalités d'OSIRHIS (en remplacement de people soft) et faciliter leurs actions quotidiennes.

Durée : 2 jours consécutifs en présentiel avec ADP (prestataire)



***Mobilisez-vous avec nous, adhérez !***

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)

La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Gérard GRONDIN



### **Question FO :**

**FO** demande de rajouter le statut des agents publics dans les documents de référence et demande l'articulation de ces 2 modules pour les agents qui pratiquent déjà la double activité (paie et gestion RH).

### **Réponse de la direction :**

La direction prend en compte la demande de **FO** sur le rajout des éléments relatifs au statut des agents publics dans les documents. Le prestataire ADP viendra en binôme avec Pôle emploi pour l'animation de cette formation.

Certains agents pourront suivre les 2 modules OSIRHIS.

#### **OSIRHIS : socle gestion administrative et paie**

Ce module de formation OSIRHIS est destiné aux utilisateurs intervenant sur les processus de Gestion Administrative et de Paie afin qu'ils puissent se les approprier ainsi que les règles de fonctionnement inhérentes.

Public : Gestionnaire de paie

Durée : 3 jours consécutifs en présentiel + 1 jour à distance avec ADP (prestataire)

La journée à distance se fera 10 à 15 jours après les 3 jours de présentiel.

#### **Le management de produit au service du SI plateforme**

Cette formation permettra aux agents concernés d'avoir une méthode de travail en mode produit dans un contexte d'exploration, d'expérimentation et de développement de produits digitaux.

Public : Agent ayant une expérience dans la conduite de projet numérique (DSI)

Formation de 3 jrs en présentiel à l'interne.

### **Question FO :**

La DG nous présente une fiche alors que ce métier n'existe pas dans la classification. **FO** demande de retirer cette fiche.

### **Réponse de la direction :**

Pour la direction, ce n'est pas un métier, mais une méthode de travail pour accompagner les agents. Elle concerne environ 100 agents de la DSI.

## **4/ Actualisation d'actions de formation existantes**

#### **Animer des réunions d'expression sur le travail**

L'accord sur la qualité de vie au travail du 17 mars 2022 prévoit la mise en place d'espaces de discussion sur le travail, d'une durée moyenne de 2 heures. L'animation de ces espaces de discussion sur le travail est confiée à un



***Mobilisez-vous avec nous, adhérez !***

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)

La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Gérard GRONDIN



agent volontaire formé à cet exercice, qui favorise la libre expression, veille au respect de la charte d'échanges et anime avec une posture de facilitateur.

Pour la direction, c'est une mise en conformité par rapport à l'accord.

## 5/ Actions de formation à venir

Dès janvier 2024, il y aura de nouvelles fiches

## 6/ Présentation de l'accord formation

Ce nouvel accord signé en juillet 2023 pour une durée de 4 ans, illustre les engagements de Pôle emploi en matière de développement des compétences.

Les dispositions de l'accord :

- Promouvoir et garantir l'accès à la formation personnalisée, pour tous les agents de Pôle emploi.
- Favoriser l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs de formation interne et externe.
- Structurer, professionnaliser et valoriser l'exercice de la fonction tutorale.
- Soutenir notre politique d'alternance et valoriser le parcours des alternants.

**FO** demande à la direction si les OS signataires ont travaillé sur ce PowerPoint, la direction répond qu'elle a élaboré ce document sans les organisations syndicales et que le document peut être travaillé en séance.

Nous avons fait un rappel sur certaines dérives en région (ex : *parrain* et *marraine* en lieu et place de *tuteur*) la direction fera un rappel lors de la présentation de l'accord aux DRAPS.

**FO** indique qu'elle n'hésitera pas à saisir la justice pour faire respecter l'accord sans dérive aucune.

Pour la direction, l'accord s'appliquera dès le dépôt de l'agrément, toujours en attente.

## 7/ Questions diverses :

- **Calendrier CPNF du 1er semestre 2024**

Janvier : 10 et 11

Février : 7 et 8

Mars : 6 et 7

Avril : 10 et 11

Mai : 15 et 16

Juin : 12 et 13

Prochaine réunion de la CPNF : 11 décembre 2023



***Mobilisez-vous avec nous, adhérez !***

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)

La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Gérard GRONDIN

